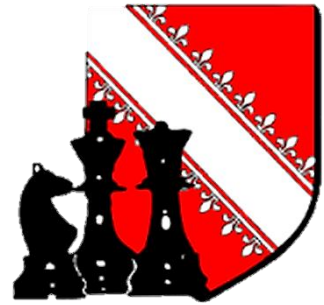


COMITE DES ECHECS DU BAS-RHIN

(Ligue des Echecs du Grand Est)

Agréé « Jeunesse et Sport » et « Conseil Départemental du Bas-Rhin »

Site internet : www.echecs67.com



Championnats individuels 67 1^{er} tour Poussins et Petits Poussins

Règlement intérieur - Saison 2017-2018

Les championnats individuels 67 poussins et petits poussins sont organisés par le Comité des Echecs du Bas-Rhin (CEBR). Le 1^{er} tour qualificatif pour le championnat du Bas-Rhin aura lieu samedi 11 novembre 2017 à Wasselonne.

La compétition se déroule à la :

Salle Saint Laurent
67310 WASSELONNE

Article 1 – Participation

La participation aux championnats vaut acceptation du présent règlement.

Les participants doivent être licenciés B dans un club bas-rhinois au plus tard avant le début des championnats et devront avoir fait contrôler leur licence et régler leurs droits d'inscriptions.

Article 2 – Règles du jeu

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (87^{ème} congrès de la FIDE - octobre 2016) en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2017.

La cadence est de 20 min KO.

S'appliquent les règles en partie rapide, le 3^{er} coup illégal perd la partie. Les deux premiers coups devront être signalés à l'arbitre.

La notation des coups est obligatoire pour la catégorie poussin pendant les 20 premiers coups.

Article 3 – Déroulement du tournoi

Le 1^{er} tour des championnats 67 poussins et petits poussins se déroulent en quatre tournois distincts, pour chaque catégorie en mixte ou féminin, sur 5 rondes à la cadence de 20min KO.

Samedi 11 novembre 2017

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 11h00

Ronde 3 : 13h30

Ronde 4 : 14h30

Ronde 5 : 15h30

Les résultats seront homologués pour les classements ELO Rapide de décembre 2017.

Vérification des licences et pointage : **samedi 11 novembre 2017, 08h30 à 09h30.**

Date limite d'inscription : **mercredi 08 novembre 2017, 12h00.**

Classement et remise des feuilles de participation : **samedi 11 novembre 2017, 16h30.**

Article 4 – Droits d'inscriptions et prix

Les droits d'inscription sont de **7,50€** par joueur.

Médaille remise à tous les participants présents à la remise des prix.

Article 5 – Qualifications et classement

Les parties seront comptabilisées comme suit :

1 point pour une partie gagnée

0,5 point pour une partie nulle

0 point pour une partie perdue ou un forfait

Le classement sera établi en fonction du nombre de points avec départage informatique au Buchholz tronqué, au Buchholz et à la performance, dans cet ordre respectivement.

Pour chaque catégorie, seront qualifiés tous les joueurs marquant 3 points ou plus pour les championnats du Bas-Rhin qui se dérouleront à Bischwiller le samedi 16 décembre 2017.

Plus les qualifiés d'office, champions du Bas-Rhin.

Au minimum, les 24 premiers joueurs du classement seront qualifiés pour les championnats du Bas-Rhin.

Les championnats du Bas-Rhin délivrent le titre de champion du Bas-Rhin et sont qualificatifs pour le championnat d'Alsace à Munster les 10 et 11 février 2018. Ils sont eux-mêmes qualificatifs pour le championnat de France à Agen du 15 au 22 avril 2017.

Article 6 – Discipline

Tout forfait injustifié entraînera l'exclusion du tournoi.

L'usage du téléphone portable ou de tout autre moyen électronique de communication est totalement proscrit dans la salle de jeu. Tout son émis par un téléphone et/ou autre moyen électronique de communication (sonnerie, alarme, ou vibreur), entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Toute discussion et toute lecture suspecte est interdite.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre et un joueur au trait ne peut quitter l'espace de jeu ; l'espace de jeu est défini comme étant la salle de jeu et l'aire de jeu est constituée de la salle de jeu, de la buvette, salle d'analyse, toilettes et terrasses jouxtant la salle de jeu.

Chaque participant s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition par l'organisateur.

Il est interdit dans la salle de jeu de fumer, consommer de l'alcool, de manger, de parler, d'analyser, etc.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 7 – Lutte contre le dopage

En application des décrets 2001-35 et 36 de la loi Buffet, les participants à cette compétition sont susceptibles de subir un contrôle antidopage.

Article 8 - Arbitrage

L'arbitre principal sera M. Roland REEB (Arbitre Fédéral 1).

Il sera assisté de MM. Didier CARBIENER (AF4), Adrien JACQUOT (AF4) et Alain FAVIER (Arbitre stagiaire).

L'organisateur,
M. Emerick RAMOS

L'arbitre principal,
Roland REEB